



COMMUNIQUÉ CONJOINT

Le projet de bioréacteur du mégadépotoir de Sainte-Sophie : Énergie verte ou savant maquillage ?

Pour diffusion immédiate. Montréal, le 12 avril 2001. La multinationale américaine Waste management et sa filiale Intersan ont annoncé leur intention d'implanter un bioréacteur à leur lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Sainte-Sophie, au nord de Montréal, ayant la capacité de générer 8 mégawatts d'électricité à partir des biogaz produits par la décomposition des déchets. Pour ce faire, Intersan a besoin d'enfouir massivement les matières organiques (déchets de tables, résidus verts, papier, carton...) qui peuvent pourtant être facilement recyclées.

« Alors que tout le Québec amorce le virage pour détourner de l'élimination 65% des ses matières valorisables d'ici 2008, Intersan veut développer (!) l'enfouissement pêle-mêle des déchets pour produire de l'électricité... ça va à l'encontre de la politique gouvernementale dans le domaine », soutient Berthe Tessier, présidente du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED). Avec une génération de 8 mégawatts, Intersan se soustrait à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et à d'éventuelles audiences publiques, la population ne pourra pas encore connaître les véritables impacts du site de Sainte-Sophie (un des plus gros au Québec) qui n'a jamais été l'objet d'une telle évaluation. « Depuis que Ste-Sophie reçoit les déchets de Montréal et avec la construction d'une nouvelle voie d'accès menant au dépotoir par la route 158, des centaines de camions traversent maintenant le village de St-Antoine et empoisonnent la vie des résidants, des commerçants et cela toujours sans évaluation d'impacts », précise Clotilde Bertrand, porte-parole de la Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets (CLGRD).

Intersan soutient que la compagnie va produire une énergie verte. Il s'agit en fait d'un subterfuge pour cacher le fait que son principal intérêt est l'enfouissement pêle-mêle et massif des déchets. « Avec son bioréacteur, Intersan va-t-elle sérieusement faire la promotion de la récupération et du recyclage, compte tenu qu'elle a besoin d'enfouir des matières recyclables et compostables pour produire de l'électricité? » d'ajouter Berthe Tessier.

Il est préoccupant de constater avec quelle diligence le bureau régional du ministère de l'Environnement (Laurentides) autorise un projet qui va à l'encontre des 3R et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 mise de l'avant par le gouvernement. Cela démontre qu'il y a deux réalités dans le domaine de la gestion des déchets au Québec : celui des initiatives des multinationales de l'enfouissement qui développent leur marché tout en contrôlant plus de 70% de l'élimination dans les LES de la province et celle des MRC qui, par une loi d'intérêt public, doivent concevoir des plans de gestion en spécifiant les infrastructures nécessaires pour la gestion de leurs matières résiduelles.

-30-

Pour information : Karel Ménard (FCQGED) (514) 396-2686
Normand Beudet (CLGRD) (450) 569-6992

460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 806, Montréal (Québec) H3B 1A7
tél.: (514) 396-2686 fcqged@cam.org fax.: (514) 396-7883